



ÉCHO VILLAGE | JANVIER 2019 | ÉCHO VILLAGE | JANVIER 2019 |

MONTAUD



Petite promenade sur le sentier du Serre-rond.

SOMMAIRE

2

ÉDITORIAL

Droits et devoirs

3

DANS LE RÉTROVISEUR

Ça s'est passé à Montaud ! Associations, mairie, école. Retour sur des mois remplis et animés !

5

AGENDA

Les rendez-vous à ne pas manquer

6

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Les réunions, les annonces, les rencontres et toute l'information sur les sujets traités

19

ANECDOTES MONTAUDOIS

Petites histoires et souvenirs d'antan

20

MONTAUDOIS AVEC TALENT !

Plein feu sur des passionnés

22

EN PRATIQUE

Les informations pratiques sur les services, les artisans, les associations...

MESDAMES MESSIEURS

Chers Montaudois, chères Montaudaises

A TOU(TE)S

LES MONTAUDOIS(ES)

Je tiens à vous souhaiter une excellente année 2019 auprès de vos familles et proches, que vous puissiez réaliser vos souhaits et vos aspirations aussi bien personnelles que professionnelles.

Au-delà de la tradition qui se répète chaque début d'année, c'est l'occasion, je crois, de renforcer les liens qui structurent notre commune avec ses habitants et son magnifique territoire.

L'année passée fut une année d'incertitude à divers titres, je le mesure en discutant avec vous, mais je vois aussi beaucoup de choses accomplies grâce à l'énergie, l'imagination et le travail de chacun. Aussi permettez-moi de remercier chaleureusement les agents de la collectivité, les bénévoles des associations, les enseignantes de notre école et les élus qui contribuent au bien vivre ensemble.

2019 sera pour notre commune le temps de la consolidation en matière d'urbanisme, d'ouverture avec le numérique et des perspectives avec deux projets à finaliser, je veux parler du complexe

multiservices et de l'atelier apicole. Tout ce travail, je le mène avec l'équipe des conseillers et le défends auprès des acteurs régionaux, départementaux et métropolitains.

Pour ce faire, tout au long de l'année nous conduirons, comme les années antérieures, des réunions afin d'échanger et de recueillir vos avis.

J'ai eu beaucoup de plaisir à vous rencontrer le 19 janvier pour la cérémonie des vœux. Ce moment traditionnel et unique est aussi un moment de la vie locale fait de rencontres, d'échanges, du bien vivre ensemble.

Aussi je renouvelle avec l'ensemble du conseil municipal, à chacun de vous mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux. Que 2019 soit une année sereine dans vos familles, dans vos relations... et que notre territoire soit à la hauteur des événements à venir.

Je compte sur vous, très cordialement

Joël RAYMOND, Maire de Montaud



MONTAUD ECHO VILLAGE - Janvier 2019

www.montaud34.fr

Mairie de Montaud - Place de l'Eglise

34160 Montaud

Retrouvez-nous sur Facebook :
Mairie de Montaud

Directeur de la publication : Joël RAYMOND

Direction de la rédaction et création graphique :

Cathy GUILLERMET

Photos : Marie BODSON, Joël EYGONNET

Correspondant Midi Libre :

cecile.midilibre@outlook.fr - 06 80 89 39 80

Ont contribué à ce numéro :

Céline ANGELVIN, Patrick BARBE, Marie BODSON, Corinne BOULAND, Geneviève CALADOU, Mickaëlle DEURVEILHER, Stéphane FABRI, Emilie GROS, Christian LOUCHE, Serge MALAVIEILLE, Isabelle RATHUILLE MARTINEZ, Catherine MAVEL, George de MONTLAUR, Pierre PHILIPON et tous les contributeurs des associations de Montaud.

Contact communication : communication@montaud34.fr

Contact mairie : accueil@montaud34.fr

DANS LE RÉTROVISEUR

Ça c'est passé à Montaud

09/18 FOYER RURAL

MARCHÉ DES PRODUCTEURS



CCFF



LES BÉNÉVOLES AU SECOURS DES SINISTRÉS DE L'AUDE

MAIRIE



BEL AUDITOIRE POUR LA CONFÉRENCE DE M. GUDIN DE VALLERIN SUR LA VIE DE GASTON BAISETTE EN CLÔTURE DE L'EXPOSITION

MONTAUD PATRIMOINE



JOURNÉES DU PATRIMOINE

10/18

MONTAUD PATRIMOINE



THÉÂTRE À MONTLAUR

MAIRIE



LES MONTAUDOIS(ES) SE SONT RÉUNIS POUR COMMÉMORER LE CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18. UNE CÉRÉMONIE EMPREINTE D'ÉMOTION ET MARQUÉE PAR UN BEL HOMMAGE À NOS 18 ENFANTS, MORTS POUR LA FRANCE



DANS LE RÉTROVISEUR

Ça c'est passé à Montaud

11/18 FOYER RURAL



1^{ER} STAGE DE BREAK DANCE



PIÈCE DE THÉÂTRE :
ÇA VA ?



12/18

TOUJOURS JEUNES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES TOUJOURS JEUNES DE MONTAUD ET SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL



01/19 MAIRIE



SALLE COMBLE POUR LES VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL EN PRÉSENCE DE NOMBREUX ÉLU(E)S DU TERRITOIRE, DES AGENTS MUNICIPAUX ET MÉTROPOLITAINS ET DES MONTAUDOISE(S) ! L'OCCASION DE LIRE LE TEXTE DE NOTRE PARTICIPATION AU GRAND DÉBAT NATIONAL PRÉSENTÉ À SOUILLAC AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PAR LE MAIRE ET CORALIE DUBOST.



DANS LE RÉTROVISEUR

Ça c'est passé à Montaud

TOUJOURS JEUNES

À LA DÉCOUVERTE DE MARSEILLE ET DE SES ENVIRONS - 8, 9 ET 10 OCTOBRE 2018

Malgré une météo très maussade, les Toujours jeunes, bon pied, bon œil, ont pris la direction de Carry-le-Rouet. Ils ont découvert le club Vacanciel, caché dans les pins et surplombant la mer. Là, les attendait la guide qui, durant les 3 jours, les ont accompagnés. Aussitôt, ils sont partis visiter les petits ports de pêche de Sausset-les-Pins, la Couronne, Carro et Martigues, petite ville joliment baptisée la « Venise provençale ». Le pont Saint-Sébastien offre une jolie vue sur les barques aux couleurs vives. C'est le coin favori des peintres, appelé le « Miroir aux oiseaux ». Après le repas pris au Vacanciel, direction le port de Carry pour embarquer sur l'Albatros et longer les calanques de la Côte Bleue. Belle balade malgré un gros

orage ! Le lendemain, belle surprise : ciel bleu et grand soleil ! Visite de Marseille. Un petit train les a conduit jusqu'à la Basilique de Notre-Dame de la Garde, spectaculaire monument romano-bizantin. La « Bonne mère » est depuis toujours la patronne des marins et des voyageurs. Ils ont été admiratifs devant les ex-voto (superbes mobiles de bateaux, voiliers, barques...) suspendus à la voûte. Après un bon repas, les Toujours jeunes ont continué la visite de la ville soit à pied, soit en petit train : la Canebière, le Panier, le Palais Longchamp et le château d'eau alimenté par la Durance... Le 3^{ème} jour, sous une pluie battante, ils sont partis à la découverte du Mucem, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

L'après-midi, changement de programme. La balade en mer prévue en raison des intempéries. Le guide leur propose la visite de l'atelier d'un santonnier, à Aubagne, qui nous a passionnés. Ils ont assisté à toutes les étapes de la réalisation d'un santon, du modelage à la finition (cuisson, peinture, habillage...). Vers 17h, ils ont repris la route, ravis (malgré les aléas de la météo) de leur court séjour à Marseille, ville en plein renouveau.



09 FEVRIER - Réunion publique de mi-mandat organisée par nos deux conseillers départementaux, Claudine VASSAS-MEJRI et Yvon PELLET à l'Espace Gare de Castries, à 10H30

10 FEVRIER - Grande Battle Danse Salle Pierre Combettes organisée par le Foyer rural

21 MARS - Journée d'animation kappla sur le temps scolaire
Un animateur passer la journée au sein de l'école pour travailler avec chaque classe, les parents pourront découvrir le résultat de leurs œuvres le soir de 17 à 18h

23 MARS - Concours de Belote
Salle Pierre Combettes organisé par le Foot Loisir du Foyer rural
10-30 - Nouveaux arrivants, 1 arbre = 1 enfant, accueil des nouveaux électeurs
Salle Pierre Combettes, organisé par l'équipe municipale
Stage de Break Dance (+ 13 avril et 18 mai) - Salle Pierre Combettes, organisé par le Foyer rural

30 MARS - Carnaval
Départ de la cave coopérative à 11 h, puis repas traiteur, organisé par l'APE

19 MAI - Marché des Garrigues
Espace Robert, organisé par le Foyer rural et la municipalité

15 JUIN - Montaud d'Oc | Festival Total Festum
Dans le cadre de la fête Montaud'Oc, la municipalité et les associations, dont le Foyer rural vous proposent un programme festif : concours de pétanque, contes pour enfants, circulations vigneronnes en fanfare avec dégustations, témoignages et anecdotes, baléti, jeux de bois pour les enfants, apéritif et grillades offerts par la mairie, salades partagées, concours culinaire « Gâteaux d'antan », soirée dansante, espace Robert. *A ben lèu !*

28-29 JUIN - Fête de Montaud
Salle Pierre Combettes, organisé par le Comité des fêtes et la municipalité

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Une équipe à votre écoute et à votre service, autour de **Joël RAYMOND**



Permanences en mairie (sur rdv) :

Joël RAYMOND : mercredi et samedi matin
Catherine MAVEL : mercredi matin
Isabelle RATHUILLE MARTINEZ : mardi matin
Patrick BARBE : sur rendez-vous

Contact mail :

communicationmontaud@orange.fr

Site internet :

www.montaud34.fr

L'équipe municipale répond, en fin de Conseil municipal, aux questions qui lui parviennent une semaine avant la date du Conseil

URBANISME, BÂTIMENTS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



CATHERINE MAVEL
1^{ère} ADJOINTE



CATHY GUILLERMET



STÉPHANE FABRI



CHRISTIAN LOUCHE

VOIRIES, RÉSEAUX, ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS



PIERRE PHILIPPON
2^{ème} ADJOINT



MICKAËLLE DEURVELHER



SERGE MALAVIEILLE



CHRISTIAN LOUCHE

ACTIVITÉS ÉCO ET SOCIALES, CULTURE ET COMMUNICATION



ISABELLE RATHUILLE-
MARTINEZ - 3^{ème} ADJOINTE



GENEVIÈVE CALADOU



ÉMILIE GROS



GEORGE DE MONTLAUR

RESSOURCES HUMAINES, ÉCOLE ET FINANCES



PATRICK BARBE
4^{ème} ADJOINT



CÉLINE ANGELVIN



CORINNE BOULAND

+TRAVAIL DE L'ÉQUIPE

LES DOSSIERS PASSÉS EN REVUE, LES RENDEZ-VOUS ET LES RENCONTRES DES ÉLUS

Du nouveau personnel à la mairie

En fin d'année 2018 notre commune a recruté 3 personnes afin d'assurer un service public réactif et de qualité et pallier les départs.
Julie Riviere a pris ses fonctions à l'accueil de la mairie depuis mi-novembre. Fonctionnaire territoriale de catégorie C, elle assure les missions d'accueil et de services à la population (état-civil, recensement militaire, guichet unique métropolitain).
Thomas Dhoosche a succédé à Julien Fiol, muté au pôle Cadoules-

Béranger de Montpellier Méditerranée Métropole. Thomas est adjoint technique titulaire polyvalent, auparavant employé à Lunel Viel. Jean-Yves Gerbe occupe dorénavant le poste resté vacant depuis le départ de Quentin Labrot, ce dernier a choisi en septembre dernier de suivre une formation d'aménagement paysager dans le cadre d'un programme régional de qualification. Aussi, je vous demande de leur réserver un très bel accueil dans notre village.

J.R.

Les travaux et rencontres de l'équipe municipale :

17/09 : Conférence des maires : CLECT et GEMAPI.
18/09 : Rencontre avec les sapeurs-pompiers de Teyran, dont le capitaine Dogimont.
19/09 : Départ du directeur de la CESML M.Ponce.
20/09 : Conseil métropolitain.
22/09 : AG du Foyer Rural de Montaud.
25/09 : Visite de Montaud par le jury de la Charte régionale « Zéro phyto ».
26/09 : Réunion sur les projets de chantier de la CESML (avec MM Chambrial et Seguy). Rencontre avec des parents d'élèves de l'école élémentaire Charles Perrault.

27/09 : Conseil Municipal.
01/10 : Réunion mairie et responsables des associations montaudaises.
03/10 : Présentation du rapport « Desserte en Eau Brute » par Entech.
04/10 : Vernissage de l'exposition « Gaston Baissette » en partenariat avec le réseau des médiathèques de 3M.
10/10 : Réunion de travail sur le PLUi. Réunion avec les délégués des Parents d'élèves concernant la cantine scolaire.
12/10 : Représentation à la fête Qualité au département de l'Hérault.
15/10 : Rencontre avec l'Union Nationale de

EN DIRECT DE LA MAIRIE

COMMISSIONS - ÉVOLUTIONS - AMÉNAGEMENTS - TRAVAUX



l'Apiculture française.

16/10 : Réunion de travail sur le projet Multiservices.

17/10 : Retour à EPTB Vidourle des questionnaires sur les inondations.

18/10 : Conseil métropolitain.

22/10 : Conférence des maires : Présentation du Programme Local de l'Habitat (PLH) et de la Zone à Faibles Emissions (ZFE). Conseil Municipal pour l'avis sur le SCOT2.

24/10 : Réunion PAPPH à Saint-Drézéry. Réunion EPTB Vidourle (étude Bénovie) à Saint-Bauzille-de-Montmel

27/10 : AG de l'AMF 34 à Vias.

05/11 : Réunion d'information des élus municipaux sur le déploiement des compteurs « Linky » avec la CESML (avec MM Chambrial et Seguy).

06/11 : Conseil d'école.

07/11 : Rencontre de l'association « Agir Citoyens » et présentation de l'application « I love ma commune ».

11/11 : Cérémonie commémorative du centenaire de l'Armistice de la première Guerre mondiale.

12/11 : Conférence des maires ; point ICC (Industries Créatives et Culturelles).

13/11 : Conseil municipal.

14/11 : Point sur l'éclairage public avec Pole CB et CESML.

16/11 : Conférence de M. Gudin de Vallerin sur la vie de Gaston Baissette.

19/11 : Conférence des maires ; attributions de compensation 2019.

21/11 : Congrès des maires de France et rencontre des maires avec la députée de la circonscription à Paris. Jury de recrutement.

27/11 : Rencontre avec les artisans (chantier Espace Robert).

28/11 : Jury de recrutement.

29/11 : Remise du label « Zéro phyto » à Lunel : obtention du prix « 3 grenouilles »

03/12 : Conférence des maires Attribution de compensation investissement. Réunion coopération décentralisée département de l'Hérault-Maroc. Conseil métropolitain.

06/12 : Réunion du comité de pilotage au SMGC sur les captages prioritaires. Présentation de l'élaboration du Plan départemental de l'Habitat au conseil départemental 34.

08/12 : AG des Toujours Jeunes.

10/12 : Conférence des maires ; aires des gens du voyage et schéma des mobilités actives. Réunion sur le projet d'aire de lavage du matériel agricole (MAV et pulvérisateurs).

11/12 : Réunion du Pôle CB à Restinclières.

13/12 : Réunion des élus de Montaud : Bilan et Perspectives.

17/12 : Conférence des maires ; DOB et politique intercommunale du logement

18/12 : Comité syndical Béranger et Cadoules à Castries.

19/12 : Atelier participatif « Enjeux agricoles et naturels pour le PLUi » à Saint-Drézéry.

20/12 : Réunion de travail avec SFR (M.Davo).

21/12 : Conseil métropolitain.

26/12 : Réunion de travail avec le Pôle territorial Cadoules Béranger sur la voirie (Mme Michalakakis).

04/01 : Cérémonies des vœux à Saint-Geniès-des-Mourgues et Castries.

07/01 : Réunion de la commission locale pour la révision des listes électorales.

09/01 : Cérémonie des vœux Montpellier Méditerranée Métropole. Réunion portant règlement du Plan Local d'Urbanisme de Montaud. Entretien avec 3M sur le logement social à Montaud (Mme Brunell).

10/01 : Cérémonie des vœux du conseil départemental de l'Hérault.

11/01 : Cérémonie des vœux à Vendargues.

12/01 : Cérémonies des vœux à Sussargues, Saint-Jean-de-Cornies, Grabels et Montferrier-le-Lez.

14/01 : Conférence des maires ; conférence Intercommunale du logement.

15/01 : Cérémonie des vœux de Midi-Libre et de la ville de Lattes.

16/01 : Réunion technique du Pôle territorial Cadoules Béranger.

18/01 : Rencontre avec le Président de la République à Souillac. Cérémonie des vœux au Crès.

19/01 : Cérémonie des vœux à Montaud.

20/01 : Cérémonie des vœux à Saint-Drézéry.

29/01 : Conseil municipal. ■



OUVERTURE DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

La Maison de la Justice et du droit, située au 1570, avenue des Platanes à Boirargues - 34970 Lattes, a ouvert ses portes le 18 décembre 2018. Cette nouvelle structure d'accès au droit à l'échelon métropolitain est une antenne du tribunal de grande instance de Montpellier qui a pour mission de faciliter l'accès au droit des justiciables, de les renseigner sur les procédures juridiques et de les informer de leurs droits.

Elle regroupe des professionnels du droit tels que avocats, notaires, huissiers de justice, délégué du défenseur des droits et greffier ainsi que des associations spécialisées en droit du logement et en droit de la famille qui dispensent des informations et des consultations juridiques gratuites sur rendez-vous. Pour joindre la Maison de la justice et du droit par téléphone : 04.67.08.12.69.

P.L.U. POINT D'AVANCEMENT



En octobre 2014, la commune de Montaud décidait d'initier l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Cette démarche, essentielle pour notre village, va permettre une urbanisation maîtrisée cohérente avec les objectifs de développement de notre commune et le respect de notre identité villageoise. Avec l'avènement de Montpellier Méditerranée Métropole et donc du transfert de la « compétence urbanisme », cette élaboration a été prise en charge par les services métropolitains en étroite collaboration avec la commune de Montaud. Depuis, régulièrement dans l'*Echo Village*, vous pouvez suivre l'avancement de ce futur P.L.U. et des différents documents y afférant, Diagnostic, P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)... mais aussi les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI, important sur notre commune), le projet de S.C.O.T.2. Fin juin 2018, lors d'une réunion publique, le bureau d'études en charge de l'élaboration de notre P.L.U. avait présenté l'avancement de la rédaction de ce projet aux administrés. Lors de cette réunion, un calendrier avait également été présenté. Aujourd'hui, ce calendrier a évolué, « l'arrêt du PLU » initialement prévu pour l'automne 2018 ne pourra intervenir

qu'en mars 2019 et donc les différents délais légaux de « Consultation des PPA » (Personnes Publiques Associées) et « Enquête publique », commissaire enquêteur, nous amènerons vers une « Approbation » en octobre 2019.

Les différentes études nécessaires, la complexité des documents d'urbanisme et l'impératif de cohérence entre ces différents documents ont allongé les délais initialement annoncés.

Maîtrise et vigilance

Vos élus restent particulièrement vigilants afin que le document d'urbanisme de notre village reflète bien les choix qui ont été les nôtres et donc que le P.L.U. permette de répondre aux objectifs du P.A.D.D.

La prochaine réunion publique de présentation pourrait se tenir en avril-mai 2019 juste avant l'enquête publique, dernière étape avant l'Approbation. Sont toujours disponibles en consultation en mairie, les différentes cartes présentées lors des réunions publiques. Enfin, la commission urbanisme poursuit son travail sur le projet d'implantation d'un « multiservices » et du réaménagement de la RD21 lié à ce projet d'équipement commercial-professionnel-et municipal mais aussi sur « l'Atelier apicole » présenté dans l'*Echo Village* de septembre 2018. ■

LOI LABBÉ : VOTRE JARDIN SANS PESTICIDES

Particuliers, jardiniers amateurs, pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides évolue. Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant. Vous pouvez, par exemple, planter des espèces locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol, cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui se bénéficient mutuellement, utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs, favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site : www.jardiner-autrement.fr



Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou dans un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement. Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

***Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les cultures. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.** ■



« ZÉRO PHYTO » : TROIS GRENOUILLES POUR LE VILLAGE

Dès 2015, notre commune a supprimé les désherbants chimiques utilisés auparavant par les services techniques. Pour aller plus loin, Montaud s'est rapprochée de Fredon Occitanie, qui avait rédigé une charte pour accompagner les collectivités dans une démarche progressive d'abandon des pesticides en zone non agricole. Ce travail a été primé en décembre 2018 au niveau 3 de la charte « Zéro phyto », qui vient récompenser l'arrêt des pesticides et anti-mousses dans tous les espaces publics de la commune et la communication grand public (internet, bulletin municipal).

Cette contribution à la protection de l'environnement via des méthodes alternatives est plus contraignante pour les employés municipaux et les élus. En même temps, elle permet d'éviter la pollution des eaux (de surface, souterraines, superficielles), de l'air, la détérioration de la biodiversité (abeilles, insectes) et la perturbation de l'équilibre faune/flore... Zéro phyto pour une terre saine, voilà un bel objectif que s'est fixé la commune de Montaud. Avec le soutien de la population et l'engagement de chacun, c'est parfaitement réalisable !

AMÉNAGEMENTS AMÉLIORATIONS DU CADRE DE VIE



GARDERIE ET JARDIN DE L'ESPACE ROBERT

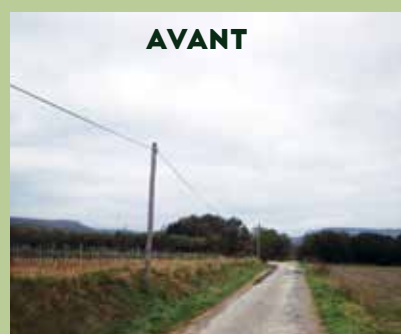


Faciliter, permettre l'accès aux personnes empêchées et rendre plus accueillants nos équipements publics, c'est l'objet des travaux effectués à la garderie et sur l'aire des jeux de l'espace Robert. Le coût total des opérations, dont une partie a été réalisée en régie est de 70 000 € TTC (avec le financement par la région Occitanie, le Conseil départemental et la Métropole).

ANTENNE RELAIS DE MONTAUD ET VOIRIE



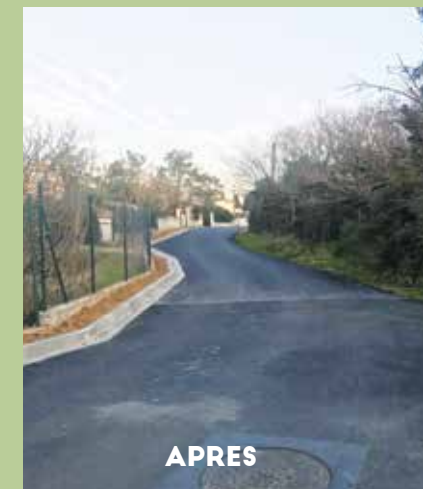
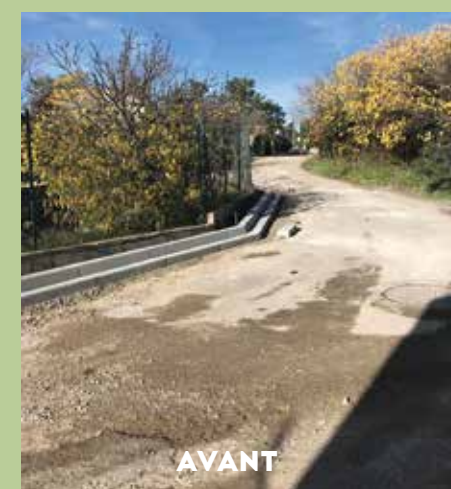
La commune va (enfin !) sortir de la zone blanche de téléphonie mobile. Depuis trois ans, nla municipalité s'est attachée sans relâche à obtenir ce relais mobile. Sa mise en service est prévue début mars, après validation de l'installation par l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes).



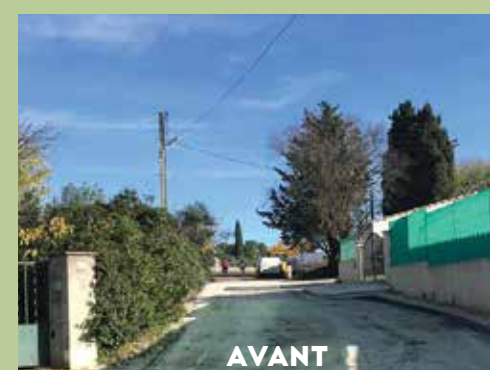
TRAVAUX DE VOIRIES ET DE RESEAUX



Votre municipalité a opté pour une rénovation durable des voiries communales. Ainsi, en novembre 2018 quatre rues ont été refaites au quartier des Aspres, à l'aide de grave-bitume, dont la longévité et la qualité de roulement ne sont plus à démontrer. La gestion hydraulique a également été prise en compte. Cette opération représente un coût de 125 000 € TTC.



Par ailleurs, trois points lumineux ont été installés rue de Genêts / rue de Montlaur afin d'assurer la sécurité des piétons, pour un prix de 5 200 € TTC.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES...

SAUF POUR LES CAMBRIOLEURS

Comme chacun sait, la période des congés est propice aux cambriolages. Ne laissez plus cette épée Damoclès gâcher vos vacances, votre inquiétude alimentée par la perspective d'un retour chaotique. Pour lutter contre ce fléau qui a fait 470 000 victimes l'année passée, la gendarmerie met en place un dispositif destiné à sécuriser les habitations laissées vacantes. Pour déployer cette mesure qui existe depuis 1974, vous devez informer la gendarmerie de Castries de votre départ en vacances, et remettre un formulaire de demande individuelle OTV disponible notamment sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>. Pendant votre éloignement, des patrouilles de surveillance seront effectuées afin de dissuader tout individu malintentionné de cambrioler votre

domicile. Cette démarche devra être effectuée au minimum 48 heures à l'avance pour que les forces de l'ordre puissent organiser les patrouilles. Un certain nombre de mesures complémentaires peuvent être prises pour vous préserver.

- S'assurer que les portes sont bien verrouillées.
- Investir dans un système d'alarme.
- Établir un inventaire des effets susceptibles d'être dérobés et complété de photographies. Ceci facilitera leur recherche, et les démarches aux assurances.
- Évitez de laisser des objets de valeur ou de l'argent.
- Informez vos proches, ainsi que des voisins de confiance de votre absence.
- Ne communiquez pas la date de votre départ sur les réseaux sociaux.

Bonnes vacances à tous ! ■

UN CAHIER DE DOLÉANCES OUVERT EN MAIRIE DE MONTAUD



Depuis plusieurs semaines, les pouvoirs publics sont interpellés sur de nombreux sujets de société : pouvoir d'achat, représentation politique, fiscalité, environnement... A l'image de nombreuses communes, Montaud a souhaité dans un esprit républicain jouer son rôle de relais de proximité de la « Grande concertation » souhaitée « au niveau des territoires » par le Président de la République. C'est pourquoi, afin de recueillir l'avis de la population et le transmettre aux représentants de l'État, un cahier de doléances, mis à disposition en mairie aux heures d'ouverture, permettra à chacun de prendre part au Débat national. Ce cahier est disponible à l'accueil de la mairie place de l'Église. L'ensemble des commentaires déposés sera ensuite transmis aux services de l'État.

L'OLD : UNE AFFAIRE SUR LE FEU !

La préfecture de l'Hérault a récemment adressé à la commune un courrier l'invitant à aviser les Montaudois de l'importance de respecter leurs obligations légales de débroussaillage, ou OLD. En effet, cette disposition concerne les propriétaires de parcelles accueillant des habitations. Lorsque ces parcelles sont concomitantes de parcelles sans habitation ou d'espaces forestiers privés, il revient au propriétaire de la parcelle avec habitation d'assurer les travaux de débroussaillage. Nous trouvant dans un département où la menace incendie est omniprésente, le débroussaillage fait partie intégrante de la stratégie nationale de lutte contre les feux de forêt.

Il permet de limiter significativement leur impact en diminuant la vitesse de progression et en protégeant les habitations à risque. L'ONF effectuera, dès la belle saison, des vérifications aléatoires destinées à s'assurer du respect des règles établies. Si ces travaux n'étaient pas effectués dans les délais impartis, la municipalité pourrait mandater une entreprise privée dont le coût serait à la charge du propriétaire, et l'infraction constatée donnerait lieu à une amende. De surcroît, les compagnies d'assurances sont en droit de réduire ou de refuser l'indemnisation des dommages en cas de non-respect de l'OLD. Par conséquent, dans votre intérêt et celui d'autrui également, merci de ne pas négliger l'entretien de votre propriété.

AMÉNAGEMENT URBAIN

UNE PRISE DE CONSCIENCE INDIVIDUELLE POUR UN RÉSULTAT COLLECTIF

Un environnement accueillant, propre et harmonieux, voici à peu près ce que chacun souhaite voir lorsqu'il flâne dans les rues de Montaud. Pourtant, nous sommes trop souvent dérangés par les déchets qui s'amoncellent, le mobilier urbain tagué, la dégradation des biens publics...

Bien sûr, nous trouvons rapidement un bouc émissaire pour expliquer cette déliquescence. Tous ces "ils" et ces "on" commodément impersonnels que chacun évoque, fustige, pointe d'un doigt accusateur. Et si c'était d'abord "moi qui suis responsable de cette négligence, de cette incivilité ?" Pourquoi l'effort devrait-il être par nature le fait d'autrui, tandis qu'il ne me resterait qu'à cueillir les fruits du labeur ? Alors, pour améliorer l'espace public, il revient peut-

être à chacun d'entre-nous de balayer devant sa porte, d'entretenir ses façades, de repeindre les garde-corps et de les fleurir, de s'imposer une discipline civique quotidienne. Prenons-nous en main sans attendre, car comme aimait à le dire Jacques-Henri Meister « *La civilisation de l'homme commence par la propreté.* »

La commune, en partenariat avec la Métropole, élabore un vaste plan d'actions en faveur de l'aménagement et de l'embellissement des zones urbaines. Nous pouvons citer parmi elles l'application du règlement local de publicité, le ramassage des ordures, divers investissements au profit de la voirie. Mais toutes ces mesures resteront vaines si l'effort est unilatéral. Alors, pour que notre village soit un beau village, participons tous à quelques petits efforts pour que nos promenades n'en soient que plus agréables ! ■

TOUT SAVOIR

SUR LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU)

En introduction, un bref rappel des tenants et aboutissants de cette réforme : il est mis fin au principe de révision annuelle des listes électorales, qui seront désormais mises à jour en temps réel. Les listes électorales sont établies par commune et non plus par bureau de vote. La réforme permettra également une inscription des électeurs presque jusqu'au dernier moment, plus précisément jusqu'au « sixième vendredi précédant un scrutin ». Elle supprime les commissions administratives et donne aux maires ou à la personne déléguée la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs – leurs décisions étant contrôlées a posteriori par de nouvelles commissions de contrôle.

La liste électorale de la commune, extraite du REU, doit être rendue publique au plus tard le 20^e jour précédant le scrutin. Elle peut l'être par voie d'affichage

ou sur un ordinateur mis à disposition des électeurs. Dans le premier trimestre 2019, l'électeur aura accès à un télé-service de l'État lui permettant de s'assurer de son inscription sur sa commune, et lui permettant de s'inscrire également. Pour les français établis hors de France, la double inscription consulat/commune de France ne sera plus possible, l'électeur devra faire un choix.

Dernières précisions :

Pour la mise en place de cette réforme, une refonte des listes a eu lieu en janvier. Sur chaque carte devra désormais figurer un identifiant d'électeur, désormais national. Des nouvelles cartes seront distribuées courant mars. Le cachet de la mairie ou la signature du maire sont en revanche facultatifs. Il est également rappelé que les maires peuvent organiser des « cérémonies de citoyenneté » pour remettre les cartes d'électeurs aux jeunes citoyens. ■

ET LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES ?

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le 26 mai afin d'élire les soixante-dix-neuf députés européens représentant la France au Parlement européen. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Une démarche nécessaire pour ceux qui ont déménagé ou emménagé durant l'année 2018. Cette année, le délai d'inscription a été rallongé jusqu'au 31 mars 2019.

Voici la liste des pièces à fournir :

- Formulaire d'inscription - disponible à la mairies.
- Photocopie de votre carte nationale d'Identité ou passeport en cours de validité ou périmés depuis moins d'un an,
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.



SÉCHERESSE 2017

En automne 2017, la commune a saisi les services préfectoraux pour obtenir la reconnaissance « Catastrophe naturelle sécheresse », compte tenu qu'une vingtaine de Montaudois s'étaient adressés à la mairie pour l'informer de dommages constatés sur leurs habitations.

Par arrêté ministériel du 18 septembre 2018, cette reconnaissance a été obtenue. Les

administrés ont pu déclarer leur sinistre auprès de leurs assurances pour prise en charge au titre de la catastrophe naturelle. Si votre maison a souffert mais vous n'avez pas contacté votre assureur, sachez que vous pouvez toujours faire valoir vos droits, les cas où la compagnie d'assurance a la possibilité de prononcer la déchéance des garanties souscrites sont extrêmement rares.

SOLIDAIRES

AVEC L'AUDE DÉVASTÉE

Voilà plus de dix semaines, 126 communes de l'Aude étaient inondées, les populations sinistrées, les maires désemparés devant l'ampleur des dégâts.

Une équipe du CCFF (Comité Communal Feux de Forêt) et de la Réserve communale de sécurité civile s'est rendue sans tarder Aude à Trèbes, pour aider au nettoyage et au déblaiement. Lors du conseil municipal qui suivit les événements, l'équipe municipale a répondu à l'appel de l'association des maires de l'Hérault et a décidé à l'unanimité de verser une aide financière pour les habitants ayant subi des dégâts, à hauteur d'un euro par Montaudois, ce qui correspond à un montant total de 983 euros. ■



Les bénévoles à pied d'oeuvre dans le département de l'Aude.



PRÉVENTION RISQUE INCENDIES

Voilà plus de 40 ans que le département de l'Hérault a mis en place les forestiers-sapeurs qui oeuvrent à la préservation de la forêt et de la garrigue méditerranéenne.

Sapeurs, l'été, ils participent à la surveillance, à l'alerte et à la première intervention sur les départs de feux en lien étroit avec les CCFF et notamment celui de Montaud.

Forestiers, l'hiver, ils entretiennent et débroussaillent les pistes utilisées dans le cadre de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et un réseau complémentaire de surveillance.

Un rôle essentiel

Ils réalisent également coupures dites stratégiques, dont le rôle est de stopper ou de limiter la propagation d'un éventuel incendie.

N'hésitez pas à aller vous balader et constater le travail de ces équipes sur la draille du bois de Montlaur effectué en novembre dernier. ■



999 MONTAUDOIS, ET MOI, ET MOI, ET MOI

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou ouvrir une nouvelle ligne de bus... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée. Les chiffres de 2016 sont tombés en décembre : la population officielle de Montaud est de... 999 personnes ! De ces chiffres découle la participation de l'État au budget de la ville : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le

nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin (aux élections municipales de 2020 le scrutin restera majoritaire, plurinominal à deux tours). La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales.

Au niveau local

Le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer le nombre de pharmacies, les moyens de transports à développer... ■

L'EAU DANS MA CARAFE

Tous les ans à la même période, le SMGC et son délégataire, Véolia, présentent les rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année précédente. Ensuite ces rapports sont présentés dans chaque conseil municipal des communes et intercommunalités adhérentes. Les principaux faits marquants de l'année 2017 :

- Augmentation significative de la population desservie avec plus de 62 000 personnes et plus de 25 000 abonnés (431 à Montaud) suite notamment aux opérations d'aménagement (ZAC Castelnau-le-Lez, Saint-Drézéry, Castries, Restinclières et Beaulieu).
- Un rendement du réseau tout proche des 78% suite à l'utilisation des pré-localisateurs de fuites (enregistreur de bruits) dont notre commune a fait l'objet.
- Des travaux importants d'infrastructures avec le château d'eau à Caylus sur la commune de Castelnau et un nouveau réservoir à Saint-Genies des Mourgues.
- Le lancement des études de construction d'une usine de potabilisation de l'eau du Rhône sur la commune de Saint-Jean de Cornies.



- Des consommations stables avec 160 m³ par abonné et 181 litres par jour et par habitant,
- Une très bonne qualité de l'eau de manière générale.
- Le prix TTC du mètre cube d'eau potable, abonnement et taxes comprises, est de 1,77€ au 1^{er} janvier 2018 sur une base de 120 m³.

Un foyer montaudois consommant 120 m³ dans l'année réglera une facture d'eau avec les coûts d'assainissement de 425 euros TTC.

Pour être complet, le syndicat a mis en place, depuis 2016, une tarification sociale de l'eau potable. L'attribution de chèques d'eau (de 10 à 25 €) est affectée en fonction de la composition du foyer aux familles en grande difficulté financière. N'hésitez donc pas à faire une demande par courrier auprès du CCAS de Montaud. ■



FORMATION INTERCEPTS VENDREDI 8 FÉVRIER

Vous en avez, mais vous ne vous en servez plus ? Vous pensez à en acheter ? Vous souhaitez optimiser son utilisation ? Cette formation vise à vous guider dans le choix et l'utilisation d'intercepts quel que soit l'utilisateur que vous êtes. Elle est assurée par Christophe Auvergne, machiniste à la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Cette formation est organisée dans le cadre de la protection de la ressource en eau des captages de Garrigues Basses et de Bérange. Où ? A Montaud, salle du Conseil municipal. Pour qui ? Tous les

viticulteurs – Prise en charge VIVEA. Programme : 9h-12h (en salle)
• Intérêts des intercepts
• Résultats d'expérimentations
• Comment choisir ses intercepts
14h-17h (dans les vignes)
• Démonstration de plusieurs modèles
• Retours d'expériences
• Apports techniques et réglages
Contact : Morgane MAITREJEAN
Syndicat Mixte Garrigues Campagne /3M
m.maitrejean@montpellier3m.fr
07.87.36.04.43 - Inscription obligatoire - Nombre de places limitées.

POINT SUR LES AIDES

FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUES

Il existe de nombreuses aides pour rendre son logement plus économe en énergie : sous forme de crédit d'impôt, de prêt ou encore de chèque énergie, chacun peut trouver l'aide la plus appropriée pour son projet de rénovation énergétique.

Solutions à votre disposition

Grâce au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), un particulier peut déduire de ses impôts le montant de certaines dépenses engagées pour des travaux d'économies d'énergie de son logement (généralement 30 %). Les locataires tout comme les propriétaires peuvent en bénéficier, sans condition de ressources.

Autre dispositif pour le particulier : l'éco-prêt à taux zéro (dit éco-PTZ). Proposé par des banques conventionnées avec l'État, ce prêt, d'un montant maximal de 30 000 €, est versé afin de réaliser des travaux d'éco-rénovation. L'éco-prêt à taux zéro et CITE sont deux dispositifs cumulables sans aucune condition de ressources.

En plus de ces deux premières aides, le particulier peut bénéficier d'autres coups de pouces pour son logement :

- la TVA à taux réduit à 5,5 % pour des travaux de rénovation énergétique ;
- Le chèque énergie : (www.chèqueenergie.gouv.fr/), dont près de 4 millions ménages ont bénéficié en 2018, pour régler toutes les dépenses d'énergie du logement (électricité, gaz naturel, bois, fioul, etc.) Le montant du chèque énergie sera par ailleurs augmenté pour les bénéficiaires actuels de 50 € en 2019 et étendu à 2,2 millions de ménages supplémentaires soit près de 6 millions de ménages ;
- des subventions dans le cadre du programme Habiter mieux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah - www.anah.fr/) à destination des propriétaires occupants leurs logements et sous certaines conditions de ressources ;
- des certificats d'économies d'énergie (primes, prêts bonifiés ou diagnostics gratuits), accordés aux particuliers par des fournisseurs d'énergie. Cette aide répond à une obligation encadrée par l'État. ■

ENQUÊTE INSEE SUR LA COMMUNE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalise du 1^{er} février 2019 au 15 avril 2019, une importante enquête statistique sur le cadre de vie et la sécurité en France métropolitaine. L'enquête est réalisée sur un échantillon de 19 000 logements ordinaires. Elle est obligatoire. Parmi ces logements certains se situent dans notre commune. Ces ménages seront interrogés par un enquêteur (ou une enquêtrice) de l'Insee, muni(e) d'une carte officielle. Vous serez prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur (ou de l'enquêtrice). Les réponses fournies lors des entretiens resteront



confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques. Des renseignements relatifs à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site www.insee.fr.

Anecdotes montaudaises

RECUEILLIES PAR NOS ANCIENS



LA CABINE TÉLÉPHONIQUE. — Elle supprime l'inconvénient des lourdes voitures du train; on peut ainsi multiplier les postes. A l'intérieur, un appareil est installé; il n'y a plus qu'à réunir les fils.

A l'heure où l'antenne, la fibre, les SMS, MMS sont d'actualité... Voilà ce qui se passait au début du siècle dernier.

1906 Le maire de l'époque, Monsieur Félix REBOUL, fait voter l'installation d'une cabine téléphonique. Et le 26 février 1906, la commune se rattache au réseau départemental.

1920, la télégraphie est arrivée à Montaud.

1930, un circuit de poste auto mobile rural est créé.

Les gérants de la cabine téléphonique : Agnès, Adrien, Félicie, Carmen, Antoine... Courraient de maison en maison annoncer les bonnes et mauvaises nouvelles.

Rappelons-nous ces petits papiers bleus nommés télégrammes que ces personnes nous distribuaient en tant que correspondants postaux.

Le 1^{er} mars **1969**, le service « courrier » est arrivé par Castries.

A cette époque, Montaud était un petit village qui avait du mal à franchir les 300 habitants !

Ce n'est qu'en avril **1978** que l'agence postale est ouverte.

Depuis, les progrès en communication n'ont cessé de s'améliorer.

Dans le prochain numéro :
"Émoi à Montaud un brigand dans les rues !"



Merci à Solange pour le bon moment passé à t'écouter... Et merci aux membres des « Toujours jeunes » qui ont participé à l'élaboration du livret "Montaud : la légende du XX^{ème} siècle [2002]"

Ils dessinent, ils peignent
ils photographient,
ils sculptent, ils écrivent...

Mise en avant
de Montaudois animés de
passions et d'envie !

MONTAUDOIS AVEC TALENT !



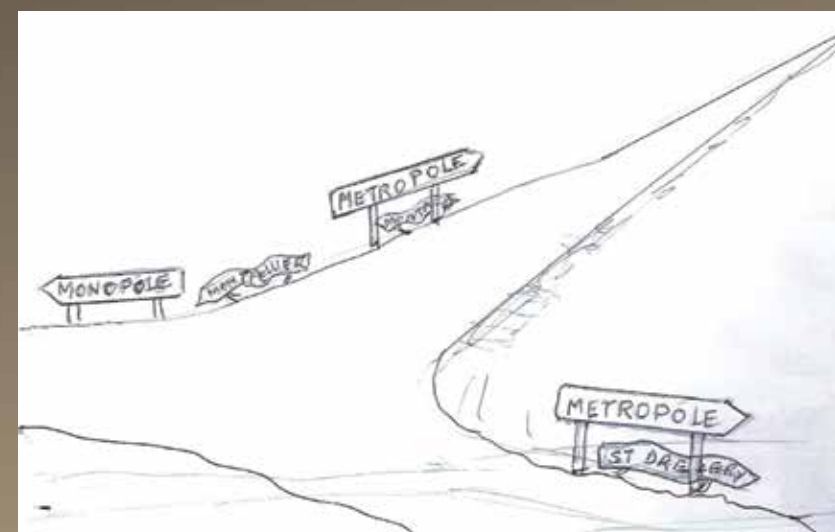
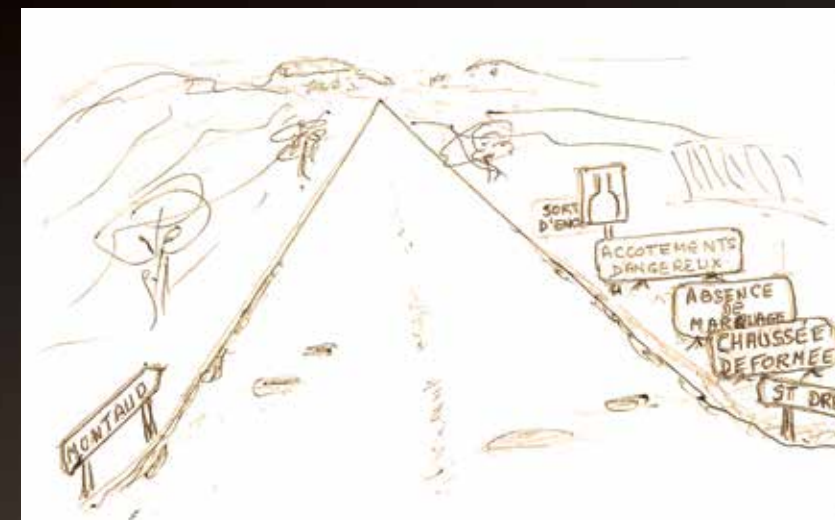
L'Art du Raid

Passionnés de sport et de voyages, Rachel Teppe et Bruno Tortosa souhaitent faire partager leurs expériences par la création d'un Raid multisports, subtil mélange d'effort physique et de solidarité. Ce projet sportif innovant dans l'Hérault, véritable aventure sportive, aura une vocation culturelle, solidaire et durable.

Du 28 juin au 4 juillet 2019, les équipes s'affronteront autour d'épreuves comme le trail, le canoé-cayak, le VTT, le triathlon et autres disciplines, l'occasion de parcourir la région du Pic Saint-Loup au cirque de Navacelles, de Palavas à Saint-Guilhem-le-Désert...

Plus d'informations et inscription sur :
www.lartduraid.com

Il est bon de rire un peu !



A ses heures perdues, un Montaudois amateur esquisse avec humour les sujets qui agacent beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes. Ironie sarcastique, non, juste un peu de dérision sur des sujets qui peuvent parfois fâcher !



URGENCES Gendarmerie Castries

04 67 70 03 31

Urgence gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

Centre Anti-Poison (Marseille)

04 91 75 25 25

TRÉSORERIE

Centre Commercial

"La Couronne"

BP1 - 34160 Castries

04 67 70 07 40

CCFF

Patrick BARBE

04 67 86 18 19

RCSC

Isabelle Rathuille-

Martinez

Mairie de Montaud



ÉLECTRICITÉ

Coopérative d'Electricité de Saint-Martin-de-Londres

Intervention sur domaine public

04 67 66 67 66



ÉCOLES

Ecole Charles Perrault - Rue Gaston Baissette - Montaud

Tél : 04 11 95 09 57

Collège Pierre Mendes-France - Route de Teyran - Jacou

04 67 16 31 31

Lycée Frédéric Bazille - Agropolis - 3224 Route de Mende, Montpellier

04 67 63 89 89

Lycée Georges Pompidou - 351 av Mal de Lattre-de Tassigny

Castelnau-le-Lez - 04 67 02 99 10



DÉFIBRILATEUR

Installé à

l'extérieur de

l'entrée de la salle de la
cantine, à l'Espace Robert,
24 rue Gaston Baissette,
à Montaud



TAXI SERVICE 06 20 98 28 22

Conventionné sécurité sociale
(toute caisse) - Transport assis
Médicalisé - Tout transport
Toute distance

CULTE

Église Notre-Dame

Association pour l'entretien de l'église

Bernadette Diet - 25 rue des Mazes

34160 Montaud

Paroisse Saint-Joseph de Castries :

accueil du lundi au samedi de 9h30

à 12h au foyer Saint-Etienne de Castries,

3 Montée du Micocoulier.

Tél : 04 67 04 26 87

ASSISTANTES MATERNELLES

Ludivine Batan 04.34.08.22.40

Nathalie Blanes 04 34 40 74 57

Patricia Coret 04 67 72 16 15

Florence Demuro 09 53 35 22 16

Nathalie Herbinaux 04 67 86 99 60

Alicia Martinez 07 82 51 61 38

Valérie Reimund 04 67 86 14 59

RAM des Garrigues : Mme Petit-Soubeiran

04 99 58 49 79 - ramdesgarrigues@saintdrezyery.eu



TRANSPORTS

Transports en commun : Lignes 111 / 112 - www.montpellier-agglo.com/tam/

Transports vers les collèges et lycées : Montaud -> Agropolis : 6 H 36 - 7 H 05 - 8 H 05

Montaud -> Jacou : 7 H 40 - 8 H 40 - Montaud -> Pompidou : 7 H 38 - 8 H 34

www.herault-transport.fr

Transports à la demande avec Résatam : par internet à www.tam-voyages.com ou par téléphone
au 04 67 22 87 87 (sur réservation)



DECHETS

Les ordures ménagères (poubelles à couvercle gris) : **samedi matin**

Le tri sélectif (poubelles à couvercle jaune) : **jeudi** - Les bio-déchets (poubelles à couvercle orange) : **jeudi**

Encombrants : Guichet unique 04 67 86 91 53 sur rendez-vous - **Pour le verre**, trois containers sont à votre disposition à l'espace Robert, à côté de l'Atelier municipal, rue des Mazes et à la Salle communale **Des containers pour le papier-carton et les vêtements** sont également à votre disposition Les cartes d'accès aux déchetteries (Pass' Métropole) sont délivrées gratuitement en mairie aux heures d'ouverture ***.****

Beaulieu : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 18h* ou 19h**, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h* ou 19h**, le dimanche de 9h à 12h30 - **Saint-Brès** : lundi, mardi, mercredi de 14h à 18h* ou 19h**, jeudi de 9h à 12h, vendredi de 14h à 18h* ou 19h**, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h* ou 19h**, le dimanche de 9h à 12h30 * du 1^{er} octobre au 31 mars ** du 1^{er} avril au 30 septembre

AGENCE

POSTALE COMMUNALE

LUNDI AU SAMEDI 9H-12H

04 11 95 08 65

Timbres poste, enveloppes prêtes à poster,
Colissimo France / Outre mer et international,
envois postaux, retrait des colis, des lettres
recommandées.

SERVICE de proximité : réexpédition de courrier.

OPERATIONS FINANCIERES : Retrait - versement
en espèces limités à 350 € par période de
7 jours consécutifs (comptes CCP et CNE pour
les titulaires des comptes seulement ou sur
procuration).

Remise de chèques sur comptes CCP et CNE.

**Pour toute opération, se munir de sa pièce
d'identité.**



CORRESPONDANT MIDI LIBRE

cecile.midilibre@outlook.fr

06 80 89 39 80

CARNET

NAISSANCES

GAUTHE Albane	15/09/2018
BOUCHER Eloïc, Léo, Louis	23/05/2018

PACS

HEISCH Jean-Luc, Marcel, Jean et CAMBON Sophie, Claude, Joséphine	15/10/2018
TONDATO Patrick, Pierre et THEVENIN Evelynne, Michelle	29/10/2018

DECES

PIOCH Geneviève, Marie, Alberte, Augusta	30/11/2018
--	------------

EN

PRATIQUE

TOUTES LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

UTILES ET PRATIQUES DE VOTRE VILLAGE

MAIRIE

TEL / FAX : 0467869153

WWW.MONTAUD34.FR

accueil@montaud34.fr

facebook.com/Mairie-de-Montaud

LUNDI 10h-12h / 15h - 19h

MARDI 10h - 12h / 15h-17h

MERCREDI 10h - 12h / 14h-16h

JEUDI 10h-12h / 15h - 19h

VENDREDI 10h-12h / 14h-16h

ASTREINTE école /

alertes météo :

06 27 46 50 34

SALLE

COMMUNALE PIERRE COMBETTES

Les Montaudois ont la possibilité de louer

le rez-de-chaussée de la Salle

communale pour des festivités familiales

Renseignements en mairie ou sur le site

de Montaud : www.montaud34.fr

BIBLIOTHEQUE

OUVERTURE : MERCREDI 14H-16H

MARDI : Réservé Ecole - **Ouverture le samedi de 10h à 12h**

Fermeture en août - Pendant les vacances, se renseigner

auprès des bibliothécaires - Cotisation annuelle : 10 € (adultes)

E-SERVICE METROPOLE

Effectuez vos demandes en ligne sur : www.compte-usager.montpellier3M.fr

ASSOCIATIONS

Les chasseurs

Gilles LOLIO 06 07 53 73 87
chassemontaud@gmail.com

Club des Toujours Jeunes

(Montaud/Saint-Bauzille)
Josselyne DE MONTLAUR 04 58 00 14 49
Christiane EBURDERIE 04 67 86 45 75

Foyer rural

Michel NACACHIAN 06 12 54 48 35
Jim GUILLERMET 06 58 27 45 48
www.foyer-rural-montaud.com
foyrurallmontaud@gmail.com

APE - Anne DOUCET 06 61 42 10 05
apemontaud@gmail.com

Comité des fêtes

Mathis FRAUCIEL - 06 15 81 84 15

Montaud Patrimoine

Alexandrine LEGRAND-GARNOTEL
montaudpatrimoine@orange.fr

Entretien de l'église

Bernadette DIET - 04 67 86 92 64

ADMR

galargues@fede34admr.org
04 67 86 86 29

EN

PRATIQUE

TOUTES LES INFORMATIONS DES ASSOCIATIONS ET DES PROFESSIONNELS

3PN

Fabrication, négoce de produits et demi-produits en matières plastiques - Michel Nacachian : 06 12 54 48 35

AC AÉRO DÉCAP

Aérogommage, hydrogommage, décapage
Christophe : 06 10 93 11 00 - Olivier : 06 10 93 11 00
ocaerodecap@gmail.com

ARTISAN TRADITION SUD

Maçonnerie générale - Denis Varenne
04 67 86 55 82

ATELIER D'ART-THERAPIE

Séances en groupe et en individuel - Florence Moutounet
06 22 72 85 96 - flomoutoune@gmail.com

AU PHIL DES JARDINS

Philippe Granier - Création, aménagement et entretien des jardins - 06 76 44 05 12 - contact@auphildesjardins.fr

C2LL - CATHY GUILLERMET

Agence communication et marketing - Pub, Edition, Internet, PLV, aménagement, signalétique
09 63 43 63 91 - guillermetcathy@orange.fr

C2MH EVENTS

Organisateur d'événements
04 67 58 24 98 / 06 23 58 41 09

CARINI&FILS

Plomberie ; chauffage ; contrat d'entretien ; dépannage chaudières fioul & gaz ; ramonage bois...
06 24 73 75 66 / carinidamien34@gmail.com

COREPIS

Rénovation & construction de piscine
23 chemin des vignes -
04 67 86 18 78 / 06 88 49 04 06

CUFFEL RODOLPHE

Services placoplâtre, maçonnerie
21 rue Gaston Baissette - 06 67 78 64 38

CABINET D'ORTHOPHONIE

Marie-Aude Cazottes - 04 67 57 42 86
ortho.cazottes@yahoo.fr

DJAISE CONSTRUCTION

Maçonnerie générale & rénovation
Martinez Jason - 06 03 94 63 76

FRANCE COMPTABILITÉ

Benoît Crès - Conseiller
06.88.73.94.29 - benoit.cres@francecomptabilite.fr

EFIBATSUD 2012

Test étanchéité à l'air des bâtiments
04 67 86 99 60 / 06 18 41 47 27 - efibatsud2012@sfr.fr

FOREVERLIVING PRODUCT

Soins à l'Aloe Vera - Nathalie Herbinaux
06 23 84 72 36 - nathalieherbinaux@gmail.com

FRANÇOIS JARA

Electricité générale
06 04 45 44 75 / 06 13 19 70 16

GARAGE VERNIS

11, chemin des Bois
04 67 86 10 25 - garageverniss@orange.fr

HR CONSTRUCTION

Richard Herbinaux - 04 67 86 99 60 / 06 18 41 47 27
herbinaux@oal.com / www.hrconstruction.fr

KALMIA BEAUTÉ

Beauté et bien-être au naturel (esthéticienne)
06 18 17 70 50 - kalmiabeaduty@hotmail.fr

LALANNE STÉPHANIE

Mandataire indépendante affiliée
Propriétés Privées FNAIM - 06 24 30 41 69

MULERO LAURENT

Vin, jus de raisin, huile d'olive
06 82 77 64 81 / elmumu@hotmail.fr

PEINTURES DÉCORATION FAÇADES

Christophe Lacombe - 04 67 86 14 72 / 06 10 93 11 00

SARL TOUSTOU

Plomberie chauffage - 04 67 86 93 03

SWEETCOM - Emilie Gros

Conseil en communication, marketing, RP
06 17 18 39 80 - emiliegros@gmail.com